HOMELIE I.

POUR LE SECOND

DIMANCHE

DE L'AVENT

SUR LA

CORRECTION FRATERNELLE.

Par M. le Curé de S. Sulpice de Paris.

QUATRIE'ME EDITION.

A PARIS,

Chez RAYMOND MAZIERES, ruë S. Jacques, près la ruë du Plâtre, à la Providence.

M. DCC VII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

HOMELIE PREMIERE
DE LA
CORRECTION FRATERNELLE.

Il arrive tout à propos, mes tres-chers Freres, que ſaint Jean nous eſt aujourd'huy repreſenté dans l'Evangile chargé de fers, pour avoir voulu reprendre Herode. C'eſt un ſujet qui convient parfaitement au lieu, & à la conjoncture du temps où nous ſommes, tant pour appaiſer l'émotion & le trouble qu'un dangereux Libelle avoit cauſé parmi nous, & que ſon Eminence, Monſeigneur le Cardinal, nôtre digne Prélat, toûjours attentif à la conſervation de la ſaine doctrine, & de la bonne diſcipline, a condamné; & que les premiers Magiſtrats ne ſouffrant pas que l'on viole impunément de cette maniere la tranquillité publique, ni la paix des familles, ont ſeverement proſcrit; qu'afin que nous apprenions dans la conduite de ſaint Jean envers Herode, les regles que nous devons ſuivre dans l'exercice de la Correction Fraternelle, lorſque nous nous trouvons dans l'engagement de la faire. Nous convenons de l'excellence & de la neceſſité de cette prati-

que ſalutaire : C'eſt Jeſus-Chriſt même qui l'a autoriſée & ordonnée, & l'Egliſe s'en eſt ſervie dans tous les ſiecles; *le Devoir* y engage ceux qui ſont Superieurs : *la Juſtice*, ceux qui veillent au bien public : *la Charité*, ceux qui ont de l'amour pour le prochain : *la Religion*, ceux qui ont l'honneur de Dieu en recommandation ; mais il eſt queſtion de ſon uſage : Il n'appartient pas indifferemment à tout le monde de ſe ſervir de ce glaive ſpirituel. Car qui fait la correction avec douceur, prudence, charité, fermeté, en temps convenable, en particulier, & ne cherchant qu'à guerir & non à confondre ? qui reçoit la reprehenſion avec humilité, patience, reconnoiſſance, deſir de s'amender ? Combien de gens reprennent impetueuſement, imperieuſement, aigrement, avec menace, inconſiderément & à contre temps, trop ſouvent & pour des choſes trop legeres, ou trop mal fondées, ſans prémediter comment on s'y doit prendre, ſans prier ny s'humilier, ny purifier ſes intentions, ny proportionner la reprimende à la faute ? qui reprend, avec un vray deſir de profiter au prochain, & ayant égard à ſes diſpoſitions ? enfin, quel eſt celuy qui profite de la correction, qui ne croit pas qu'on le reprend par paſſion, haine, vangeance, par colere, envie, antipatie, par prévention & ſur de faux rapports, qu'on excede ? Apprenons donc aujourd'huy comment il faut remplir ce devoir de charité. En effet, comme l'Evangile nous propoſe un parfait modele de la Priere dans la Cananée, d'une foy vive dans le Centurion, & d'un amour ardent dans la Madelaine, étudions dans la conduite de ſaint Jean, les ſages regles de la Correction Fraternelle, & les conditions qui doivent l'accompagner, afin qu'elle ſoit faite avec ſuccés.

J'en obſerve principalement quatre, que le ſaint Précurſeur a luy-même admirablement obſervées, ſa Prudence, le Zele, la Juſtice & l'Autorité. Commençons par la premiere.

PREMIERE CONSIDERATION.

La Prudence eſt abſolument requiſe dans la Correction Fraternelle, qui ſans cette vertu deviendroit non ſeulement inutile, mais même préjudiciable. Auſſi le Sauveur voulant nous en preſcrire la forme, met à la tête de cette obligation, ce mot remarquable: *Attendite.* Prenez bien garde à ce que vous allez faire; car s'il y a quelque rencontre dans la vie où nous devions bien examiner l'importance & les ſuites de ce que nous entreprenons: Sans doute que celle-cy en eſt une des principales, *Omne ſiquidem quod agimus per ſtudium conſiderationis prævenire debemus*, dit le grand ſaint Gregoire. Que s'il faut apporter tant d'attention pour ne pas bleſſer la chair vive lorſqu'on veut couper la chair morte, combien faut-il apporter de précaution quand il s'agit de retrancher les convoitiſes du cœur humain; De quelle dexterité ne faut-il pas ſe ſervir pour une ſi delicate operation? De quelle pieuſe adreſſe n'uſa pas le Prophete Natan, quand il voulut reprendre David? David étoit Prophete luy-même, mais il étoit Roy. Il fallut luy propoſer une Parabole, qui ne parût porter aucun caractere de la reprehenſion que Natan alloit luy faire. Le ſort des Grands eſt en cela plus à plaindre que celuy des Pauvres, à qui l'on propoſe la verité ſans ménagement: *Blandiendum eſt illis ut audiant veritatem*, diſoit ſaint Auguſtin, parlant des Riches de la terre: *In vobis ſecunda eſt putredo*, diſoit-il aux Pauvres. *Luc.* 17. 3.

Mais je trouve que la prudence de S. Jean paroît particulierement dans les circonſtances ſuivantes.

Premierement, en ce qu'il ne reprit Herode qu'en particulier, & qu'il s'adreſſa à ſa perſonne & non à d'autre: il n'alla point porter à des oreilles étrangeres le recit des crimes de ce Prince: *Dicebat Herodi*; ce fut à luy-même qu'il s'en ouvrit, accompliſſant ainſi avec exactitude ce que le Sauveur preſcrit: *Corripe inter te & ipſum ſolum.* Quand vous reprenez vôtre frere, que ce ſoit d'abord entre vous & lui. Que perſonne n'en ſçache rien. Autrement, ſi vous allez divulguer ſon crime, ce ne ſera plus une correction, mais une diffamation. Vous bleſſerez la charité en voulant exercer un acte de charité; vôtre indiſcretion luy fera rejetter vôtre reprehenſion: Parlez-lui avec un ſage temperament; étudiez-vous à luy donner du repentir, & non pas de la confuſion, *Studens correctioni, parcens pudori*, dit ſaint Auguſtin; gardez-vous bien de publier ſes deſordres à d'autres, car ce ſeroit luy faire un procés, & non une correction; ce ſeroit l'accuſer, & non le guerir, continuë ce charitable Docteur: *Curare volo, non accuſare.*

Ser. 16 de Verb M. 2. Mat. — *Intuēs correctioni, &c.* — *Ibid.*

En ſecond lieu, ſaint Jean reprenant Herode, ſe ſervit d'une maniere de parler auſſi remplie de modeſtie que de douceur: Point de déclamation, point d'emportement, point d'aigreur, point de ton élevé: *Dicebat Herodi.* Il diſoit à Herode: C'eſt ainſi que l'Apôtre, ſelon la remarque de ſaint Thomas, voulant qu'on fiſt la correction à un Evêque, ſans doute tres-coupable, puiſqu'il ne rempliſſoit pas les devoirs de ſon miniſtere, écrivoit à ceux qu'il chargeoit de cette difficile, mais neceſſaire commiſſion: *Dicite Archippo, Miniſterium tuum imple.* Dites à ce Prélat qu'il s'acquitte de ſes obligations. La vraye

2. 2. q 33. a 4. ad 2.

charité n'a que de la compaſſion, & point d'indignation, ſelon ſaint Gregoire: *Compaſſionem habet, non dedignationem.*

Troiſiémement, nôtre ſaint Précurſeur fait cette correction en tres-peu de parole: *Non licet tibi?* cela ne vous eſt pas permis. Trois mots luy ſuffiſent; auſſi voyons nous que le Seigneur voulant reprendre les premiers pecheurs du monde, ne dit à Adam que ces deux mots: Adam, où êtes-vous? *Adam ubi es?* En quel abyſme êtes-vous tombé? & à Eve que ceux-cy: D'où vient que vous avez commis ce crime? *Quare hoc feciſti?* & à Caïn: Qu'avez-vous fait? le ſang de vôtre frere crie vengeance devant moy. *Gen. 3. 9. 13.*

Samuël reprenant Saül, ne luy dit que ce peu de paroles: *Quid feciſti?* Ah! qu'avez-vous fait? *Stultè egiſti;* Vous avez agi en inſenſé: En effet, ces grandes & longues déclamations, ces reproches qui ne finiſſent point, ces menaces & ces conſiderations ſi prolixes ſur la colere du Seigneur, ſur la turpitude, & les effets funeſtes du peché, ne ſervent ſouvent qu'à rendre plus accablante & plus dégoutante la reprehenſion déja aſſez amere par elle-même. Et n'eſt-ce pas expoſer celuy qu'on reprend, à ſe revolter contre vous, & à le rendre ainſi plus méchant, en le voulant rendre meilleur, dit ſaint Auguſtin? *Ne quem vis facere correctiorem facias pejorem.* Il faut donc aſſez ordinairement reſerver ces motifs & ces reproches, en un temps plus convenable. *1. Reg 13. 11.* *Ibid.*

Enfin ſaint Jean pour faire plus efficacement recevoir la correction, s'adreſſe d'abord à Herode, & non à Herodias, quoique les femmes ſoient dans ces occaſions ordinairement plus dociles que les hommes, & moins ſujettes aux emportemens. Mais c'eſt en cela même que ſaint Jean nous

donne un exemple rare, & une inſtruction pleine d'une prudence conſommée, nous apprenant qu'il n'eſt pas ſouvent à propos de faire des reprehenſions aux perſonnes qu'on juge incorregibles & obſtinées dans leurs pechez, de peur de les leur faire multiplier : *Ubi non eſt auditus, ibi non effundas ſermonem*, dit le Sage. Herode avoit quelque reſte de pudeur ; il honoroit ſaint Jean comme un Prophete, il l'écoutoit, il faiſoit beaucoup de choſes ſur ſes remontrances ; enfin il fut affligé de ſa mort : mais Herodias plus impie, le perſecutoit, elle en vouloit à ſa vie ; elle la luy ravit, & elle ſe réjoüit d'un ſi grand crime: Qu'eû-t'il donc ſervi de la reprendre ? *Tanta eſt aliquando iniquitas*, dit ſaint Auguſtin, *ut corripi non poſſit.* Quand donc vous voyez des pecheurs endurcis dans leurs deſordres, un jureur qui blaſphémera, ſi vous le reprenez ; un impie qui s'en prendra à la Religion ; retirez vous, & contentez vous de gemir en ſecret pour luy devant le Seigneur, & de l'édifier par vos bons exemples, & abſtenez-vous du moins pour lors de le reprendre par vos paroles : C'eſt ainſi, encore une fois, que Dieu reprit nos premiers parens dans le Paradis terreſtre, & qu'il fit une ſevere correction à Adam & Eve, parce qu'ils étoient capables d'en profiter: mais pour le ſerpent obſtiné dans ſa malice, il le punit ſans le reprendre : *maledictus eris* Malheur à ceux qui tiennent de ce caractere. Heureux ceux que le Seigneur châtie dans ſa miſericorde. *Corripit omnem filium quem recipit.* Quoy qu'aprés tout, nul ne ſoit abſolument incorrigible tandis qu'il eſt en cette vie.

SECONDE CONSIDERATION.

Voici une ſeconde conſideration. La correction doit être

être

accompagnée de zele, autrement elle dégenereroit en moleſſe, & en reſpect humain : & c'eſt ce que pratiqua excellemment ſaint Jean, ayant comme un autre Elie, avec une intrepidité digne d'un Prophete, repris le cruel Prince dont nous parlons, *non licet tibi.* Mais gardez-vous bien icy de confondre le zele avec un temperament bilieux & chagrin. Faites la correction, mais pour s'exprimer ainſi, que la partie iraſcible n'y ait aucune part. Le vray zele n'a ni emportement, ni indignation : le zele ſelon la ſcience n'admet point de paroles injurieuſes, de menaces, ni de clameurs : *Ira enim juſtitiam Dei non operatur.* Le Seigneur ne ſe trouve point dans l'émotion, ni dans la paſſion. La correction eſt un acte de charité qui nous engage à ſecourir le prochain dans ſon indigence ſpirituelle, & à le guerir dans ſes maladies interieures : Or, qui jamais a fait l'aumône en maltraitant le pauvre ? qui jamais a mis du baume dans les playes d'un malade en le bleſſant ? Eſt-ce ainſi que le pieux Samaritain en uſa ? Vôtre zele doit donc être revêtu comme celui de ſaint Jean, des qualitez ſuivantes.

1°. Il faut qu'il ſoit *pur*, c'eſt-à-dire, que vous ne cherchiez dans la correction que vous faites à vôtre frere que ſon bien, & non le vôtre : qu'à le gagner au Seigneur, & non à vous procurer quelque avantage : *lucartus eris fratrem tuum.* Ne vous mêlez pas au reſte de reprendre ceux qui vous ont offenſé, ſi vous n'avez oublié l'injure qu'ils vous ont faite, & ſi vous ne vous ſouvenez que de la ſeule playe qu'ils ſe ſont faite à eux-mêmes.

2°. Il faut qu'il ſoit *moderé*, autrement il ſera ſem-

blable à ces purgatifs violens & exceſſifs, qui alterent la ſanté au lieu de la rendre, qui ruinent le temperament au lieu de le rétablir. Celuy qui tire le lait avec violence fera bien-tôt ſortir le ſang : *Qui vehementer lac emungit, elicit sanguinem* Voſtre correction doit tenir de celle que Dieu fait aux pecheurs penitens, & que le ſaint Roy luy demandoit : Seigneur, ne me reprenez pas dans vôtre fureur, & ne me châtiez pas dans vôtre colere : prenez compaſſion de moy, Seigneur, parce que je ſuis l'infirmité même. Que la prudence & la priere precedent donc la correction quand vous la faites ; que la douceur & le zéle l'accompagnent, & que la patience & l'humilité la ſuivent.

3°. Il faut que votre zele ſoit *fort*, non en affectant de reprendre en face ceux que vous voulez reprendre, non en vous abandonnant à la colere & à la vivacité, non en vous ſervant de termes hautains ou menaçans, ni en prenant un air fier & hardy ; mais en ſouffrant avec patience, avec joye, avec douceur, les effets de la colere de ceux que vous avez repris avec juſtice : c'eſt l'idée qu'il faut avoir, & que les Saints nous donnent de cette force qui doit accompagner le zele. Combien de gens qui ſe prétendent zelez ne reconnoiſſent du zele que cette partie qui regarde les autres, & jamais celle qui les regarde eux-mêmes ? toûjours forts quand ils reprennent, toûjours foibles quand ils ſont repris. Juſques à quand ſerons-nous ſeveres aux autre, & indulgens à nous mêmes ?

4°. Il faut en dernier lieu qu'il ſoit *ſage*, ayant égard à la qualité, au rang, au ſexe, à l'âge de ceux que vous reprenez, ſelon cet avis de ſaint Paul : *Seniorem ne increpaveris, ſed obſecra ut patrem.*

Digitized by Google

Il eſt certain que le zele de ſaint Jean fut de ce caractere, il ne chercha de s'attirer, ni richeſſes, ni plaïſirs, ni honneurs, ni eſtime, dans la reprehenſion qu'il fit : il n'enviſagea que le ſalut d'Herode, que ſa converſion, que ſa penitence. Il le reprit avec tant de fermeté, qu'il ſe vit chargé de chaînes & jetté dans une priſon : mais il le fit avec tant de modeſti & de douceur : que ce Prince l'aima toûjours, l'honora, le reſpecta, malgré le dépit que luy devoit cauſer une ſemblable correction. C'eſt ainſi que le ſaint Roy David, qui avoit éprouvé tant de reprehenſions & de corrections, diſoit de lui : Le Juſte me reprendra ? mais avec charité & compaſſion, il s'abaiſſera au deſſous de moy interieurement lors même qu'au dehors il s'élevera au deſſus de moy avec force : il conſiderera combien la vertu a d'infirmité en nous, & combien l'infirmité a de vertu : que ſi je ſuis coupable par un endroit, il n'eſt pas innocent par l'autre : il ſentira la foibleſſe de la nature qui nous eſt commune, dans le temps qu'il me reprochera la malice qui m'eſt particulier : il fera reflexion que c'eſt un coupable qui reprend un autre coupable, & toutes ſes paroles ſeront accompagnées d'humilité, d'onction & de miſericorde : car qu'eſt-ce que la miſericorde, dit ſaint Auguſtin, ſinon une commiſeration, ou un mouvement de compaſſion ſur la miſere d'autruy ? *Quipe ex eo miſericordia dicitur, quod miſerum faciat cor dolentis alieno malo.* C'eſt un mélange de nos larmes avec celles du prochain malheureux : dans un homme de bien, dit ſaint Auguſtin, la langue reprend, & le cœur aime : faire la correction fraternelle dans cet eſprit, quel fruit n'en

doit-on pas attendre? Qui de vous la fait ainſi, & nous luy donnerons des loüanges? Mais le pecheur n'ayant jamais que de l'aigreur & de l'amertume dans la bouche, ou une flatterie dangereuſe qui porte le poiſon avec elle, ne fera qu'irriter mon mal au lieu de l'adoucir: *Argue me juſtus in miſericordia, & increpabit me, oleum autem peccatoris non impinguet caput meum.* Saint Jean prévit bien les perils où il s'expoſoit en reprenant Horode, mais il s'y ſoumit avec courage.

Malgré la perſecution qu'il ſouffrit, ſon zele fut ſage & reſpectueux, car il reprit un Souverain, mais ſans bleſſer l'autorité Royale, ni la veneration qui luy étoit dûë: ſans cauſer aucun trouble, ſans exciter aucune émotion: tout ſe paſſa ſans bruit & ſans éclat: rendant ainſi à Ceſar ce qui étoit à Ceſar, à Dieu ce qui étoit à Dieu, & au Prochain ce qui étoit au Prochain.

TROISIE'ME CONSIDERATION.

Que ſi le zele de ſaint Jean fut accompagné de prudence & de force, il ne le fut pas moins de Juſtice: c'eſt-à-dire, que le crime pour lequel il reprit Herode étoit grand & conſtant: car de reprendre un homme qui n'eſt pas coupable, ou qui ne l'eſt que d'une faute legere, & peut-être douteuſe, c'eſt expoſer ſon autorité au mépris: Reprenez votre frere, dit le Sauveur, mais s'il a peché, *ſi peccaverit*, & ſi c'eſt un peché capable de le perdre, *lucratus eris fratrem tuum.* Gardez-vous donc bien de blâmer votre frere s'il n'eſt coupable, & s'il ne l'eſt conſtamment: ne bleſſez pas les Loix de l'équité en exerçant l'Office de Juge à ſon égard: n'exagerez point ſa faute:

ne la rejetez pas toute entiere ſur luy : ne vous laiſſez pas aller à des ſoupçons & à des jugemens temeraires, ou trop rigoureux, ne voulant recevoir aucune excuſe, condamnant également le plus ou le moins coupable, mêlant inconſiderément le vray avec le faux ; le douteux avec le certain, & ne proportionnant pas la reprehenſion à la faute : en un mot, ne cenſurez jamais ſans avoir ſuffiſamment, & de ſang froid, examiné le crime prétendu ; & cela ſans prévention, & plus d'une fois, & aprés avoir invoqué le ſecours de Dieu dans la Priere. Car il eſt conſtant, & l'experience le montre aſſez, qu'une reprehenſion trop outrée, ou trop peu fondée, n'eſt gueres moins nuiſible au coupable que ſa propre faute, & qu'un zele ſi peu éclairé, eſt moins à deſirer dans celuy qui reprend, que ne l'eût été ſon ſilence ſur le peché qu'il veut corriger. Auparavant que de reprendre perſonne de ſa faute, dit le Sage, ſoyez bien ſûr qu'il l'a commiſe, & ne le reprenez même alors que dans le degré de rigueur convenable : *Prius quam interroges, ne vituperes quemquam, & cùm interrogaveris, corripe juſtè.*

Au reſte nous voyons dans l'Ecriture, que le peché pour lequel on faiſoit la correction de la part du Seigneur, étoit toûjours un peché grief & mortel, comme il paroît dans Adam, dans Gaïn, dans les enfans de Noé, & ceux d'Heli, dans Saül, David, & Herode.

De plus, le peché étoit notoire & manifeſte, & ſe produiſoit de luy-même au dehors, ainſi que les exemples precedens en font foy : car d'aller foüiller dans le ſecret des familles, de gagner les domeſtiques pour ſçavoir ce qui s'y paſſe, ſous pretexte d'y apporter du

remede par la correction, c'eſt viſiblement bleſſer la ſocieté civile, auſſi bien que la charité commune, c'eſt rendre la pieté odieuſe: Le Juſte même a ſes foibleſſes, mais, ce ſont des foibleſſes, & non des crimes: il s'en humilie, il en gemit, il s'en corrige: *Septies cadet juſtus & reſurget:* mais ce luy ſeroit une peine de ſe voir obſervé: & nul examiné de prés n'eſt irreprehenſible en tout: *Omnes in correctione ſumus:* Car, comme dit ſaint Auguſtin, nous ne ſommes pas tellement revêtus de Jeſus Chriſt, que nous ne portions bien encore des vieux reſtes de nos premiers parens; *non ſic Chriſto induti ſumus, ut ex Adam nihil portemus.* Gardez-vous donc de tomber dans ces curioſitez dangereuſes: Dieu ne benit pas un zele ſi indiſcret: ne croyez pas aiſément un rapporteur d'inclination, il bleſſe ſouvent la charité, & preſque toûjours la verité, car il exagere & il interprete en mauvaiſe part. Plus de gens font des rapports par un motif de pure charité, & tres-peu ſe renferment dans les bornes d'une exacte verité. Ne cherchez-donc pas des défauts cachez pour les reprendre, dit ſaint Auguſtin: c'eſt bien aſſez de reprendre ceux qui ſe preſentent à vous, ſans les chercher: *Non quærendo quid reprehendas, ſed videndo quæ corrigas.* Autrement, ajoûte l'Ange de l'Ecole, vous vous érigeriez en un Inquiſiteur incommode & fâcheux, ainſi que s'exprime ce Saint: *Alioquin efficeremur exploratores vitæ aliorum.* Ce qui nous eſt défendu dans l'Ecriture, par ces paroles du Sage, continuë ce grand Docteur: *Ne inſidieris & quæras iniquitatem in domo juſti, neque vaſtes requiem ejus.*

S Tho 2. 2. q. 33. a. 2. ad 4.

En troiſiéme lieu, les pechez que nous voyons repris

dans l'Ecriture, ſont aſſez ordinairement des pechez d'habitude, tels que ceux de David & d'Herode : car de faire la correction pour un peché à peine commis, lorſque la paſſion eſt toute vive, n'eſt-ce pas percer un ulcere qui n'eſt pas encore mûr ? Donnez-donc quelque temps à la reflexion & à la Religion : peut-eſtre que celuy qui vient de commettre la faute rentrera en luy-même, & y rentrera utilement : En quoy conſiſte le fruit de la bonne correction, à moins cependant que la prudence n'exige autre choſe, car il eſt difficile dans la morale de fixer des regles invariables.

Enfin la correction regarde principalement les pechez ſcandaleux qui ſont pernicieux aux autres, & ce ſont ceux-là particulierement ſur leſquels les Superieurs ſont tenus par juſtice de veiller, & qu'ils ſont obligez de reprimer

Le peché d'Herode avoit ces quatre qualitez : il étoit grand : c'étoit un adultere, un inceſte, un rapt il étoit ſcandaleux & politique, nul ignoroit : il ſe produiſoit de luy même : Enfin, c'étoit un peché d'habitude, & d'une habitude inveterée ; le Pontife & le Levite gardoient le ſilence : Saint Jean ſe vit dans une neceſſité indiſpenſable de parler, & de dire à ce Prince : *Non licet tibi.*

Tels ou ſemblables étoient ordinairement les pechez que Dieu faiſoit reprendre par ſes Prophetes : on ne dit pas qu'il faille ſouffrir les autres qui ſont moins grands : on doit reprendre ceux-là, & ne pas negliger ceux-cy : mais il eſt certain qu'on doit apporter aux uns & aux autres beaucoup de précaution, & qu'il y a un grand nombre de choſes reprehenſibles ſur leſquelles il faut ſe

contenter de gemir & de prier ; car, entreprendre de cenſurer tous les déreglemens qui ſe commettent, ce ſeroit un zele auſſi dangereux qu'inſenſé.

Le grand Conſtantin, premier Empereur Chrétien, donna un admirable exemple de cette retenuë ; car pluſieurs Prélats luy ayant preſenté des Memoires remplis d'accuſations & de plaintes ameres les uns contre les autres, il obligea ces Evêques de comparoître devant luy à une certaine heure ; & ramaſſant tous leurs placets, il les jetta en leur preſence au feu, leur proteſtant qu'il n'en avoit lû aucun, que Jeſus-Chriſt ſeul ſeroit leur Juge, & que s'il voyoit de ſes propres yeux quelque Miniſtre du Seigneur commettre une méchante action, il ſe croiroit obligé de le couvrir même de ſa pourpre, pour empêcher qu'elle ne fût expoſée aux inſultes des impies.

QUATRIE'ME CONSIDERATION.

Mais outre la Prudence, le Zele, & la Juſtice, qui doivent ſe trouver dans celuy qui fait des reprehenſions, il faut de plus, qu'il ſoit ordinairement revêtu d'autorité ; c'eſt-à-dire, du droit de veiller ſur les autres, & de les redreſſer dans leurs égaremens.

Or cette autorité peut venir, ou d'une dignité qu'on poſſede, telle qu'eſt la Magiſtrature pour les choſes temporelles ; ou la Prélature pour les choſes ſpirituelles, quoy qu'il arrive aſſez ſouvent, que ceux qui ſont en droit de faire des corrections, s'acquittent de ce devoir avec negligence, & que ceux qui n'ont aucun titre entreprennent de la faire avec imprudence.

Saint

Saint Jean poſſedoit éminemment ce double droit ; car premierement, il étoit envoyé de Dieu comme un Miniſtre extraordinaire ; il étoit une lampe ardente & lumineuſe ; un Prophete & plus que Prophete ; le plus grand d'entre tous les enfans des hommes ; l'Ange & le Précurſeur du Seigneur. Qui pouvoit donc mieux que luy, reprendre Herode, au défaut, ſur tout, des Miniſtres ordinaires de la Synagogue, qui ſe taiſoient ?

En ſecond lieu, quelle ſainteté fut plus éclatante & plus exemplire, que celle de ſaint Jean ; quelle plus éminente vertu pouvoit donner plus droit de reprendre les Pecheurs, que la ſienne, puiſque même on le prenoit pour le Meſſie ? Pourquoy donc s'étonner s'il reprit Herode ? Il étoit même tenu à ce devoir de charité par reconnoiſſance, puiſque ce Prince l'honoroit, l'écoutoit, & le protegeoit contre Herodias, occupée ſans ceſſe à tendre des pieges à la vie de ce ſaint Précurſeur.

C'eſt donc en vain que les enfans de Belial ne veulent reconnoître perſonne qui ſoit en droit de les prendre de leurs crimes : nul n'eſt exempt de ce joug ſalutaire. Dans nôtre enfance, Dieu nous a ſoumis aux parens : Dans nôtre jeuneſſe nous avons des Maîtres & des Pedagogues qui veillent ſur nous, & qui reprimens nos mauvaiſes inclinations : Dans un âge plus avancé, nous avons des Superieurs Eccleſiaſtiques & Politiques, & en quelque temps de la vie que ce ſoit, ce ſouverain Createur ne nous abandonne pas à nôtre indocilité, il nous a ſoumis à un moniteur ſecret, à ſyndereſe, au remords de conſcience, qui nous reprend & nous châtie ſeverement de nos crimes, à meſure que nous les com-

mettons. Le Pecheur arrogant & endurcy, a beau teinir la bouche à ceux qui devroient le reprendre, au milieu de la nuit la plus calme, lorſque ſouvent ſon intemperance le reveille, il entend une voix dans le fond de ſon cœur; les clameurs de ſa conſcience effrayée, qui luy crie ſans ceſſe. Quand eſt-ce que cette vie criminelle finira? n'avez-vous pas horreur de vos vices, de vos injuſtices, de vôtre impieté, de vos ſcandales? ne craignez vous point une mort funeſte, les rigueurs de la Juſtice Divine? Malheureux homme, ſacrilege, luxurieux; méchante femme, orgueilleuſe, ſanſuelle, adultere? rien ne peut appaiſer ces reproches ſanglans d'une conſcience bourelée: mais qu'el ſera ce ver rongeur dans l'enfer, qui tourmentera éternellement le Reprouvé, & qui ne mourra jamais? J'ay pûe & je n'ay pas fait; j'ay perdu la gloire, pouvant l'acquerir, c'eſt moy ſeul qui ſuis l'auteur de ma perte. Ah, mes freres, que le ver de conſcience nous tourmente donc utilement dans cette vie, afin que nous ne l'eprouvions pas en l'autre: Soyons dociles à ce Moniteur ſecret, tandis que ſes reprehenſions peuvent nous être ſalutaires.

Au reſte, vous, particulier, qui reprenez les autres, puiſque vous ne le pouvez en vertu de vôtre dignité, ſoyez du moins autoriſé par une probité reconnuë, & une vie irreprochable. Car autrement vos corrections ſeront preſque toûjours, & inutiles, à vôtre frere, & nuiſibles à l'honneur du caractere, quand même vous en auriez un, particulierement ſi vous êtes engagé dans la profeſſion Eccleſiaſtique; car c'eſt à vous que s'adreſſeront alors ces paroles de l'Ecriture: Dieu a dit au Pe-

Digitized by Google

cheur, d'où vient que vous avez la hardieſſe d'annoncer ma Juſtice aux autres, & de prophaner mon nom par vôtre bouche ſacrilege ? les diſcours de pieté ne conviennent pas à la vie que vous menez ; les ſages remontrances que vous faites à vos freres ſon démenties par votre conduite indigne ; le mépris qu'on fait de votre perſonne réjaillit ſur les veritez que vous prêchez : N'avez vous pas honte de parler de la chaſteté, vous qui êtes un impur ? de la temperance, vous qui êtes un ſenſuel ? Il faut que celuy qui ſe meſle de reprendre les autres ſoit lui-même irreprehenſible ; autrement, on luy dira, Medecin, gueriſſez-vous vous même ; & il rougira, luy qui reprend, au lieu de faire rougir ceux qu'il reprend : Vous me blâmez, dira l'Indocile, de ce que j'aime le monde, de ce que je ſuis attaché aux richeſſes, de ce que je cours aprés la fortune : Je l'avouë, je ſuis coupable en cela ; mais vous n'êtes pas innocent par bien d'autres endroits ; vous faites paroître une vanité inſupportable ; vous voulez dominer ſur tout le monde ; vous cherchez les applaudiſſemens, les loüanges, l'eſtime des creatures, & vous tendez à vos fins intereſſées, par je ne ſçay combien de voyes ſecretes & artificieuſes ; vous n'êtes pas propre pour me guerir de mes infirmitez & de mes langueurs ; j'ay beſoin d'une autre main que de la votre pour ma converſion. Vous voulez ſçavoir de mes nouvelles par d'autres que par moy, vous n'aurez pas ma confiance.

C'eſt ainſi que vous reprendra, du moins interieurement, celuy que vous reprendrez exterieurement, ſi vous n'êtes pas vous même irreprehenſible : Mais d'ailleus, quel ſuccés peut ſe promettre un pere impie,

luxurieux, injuſte, qui reprendra ſon fils de ſa luxure, de ſes impietez, & de ſes injuſtices ? comment eſt ce qu'une mere livrée au jeu, au luxe, aux ſpectacles, oſera reprendre ſa fille vaine & mondaine, de ſemblables déreglemens ?

Il eſt donc neceſſaire dans celuy qui reprend, outre l'autorité que donne le rang, d'avoir encore l'autorité qne donne la vertu : Souvenons nous de cette Dame ſi celebre, qui ayant quitté toutes les grandeurs Romaines, pour ſe retirer dans un Monaſtere de filles à Jeruſalem, reprenoit toutes ſes Sœurs, dit ſaint Jerôme, *pudore & exemplo, non terrore*, par la honte qu'on avoit de ne la pas imiter, & par les reproches qu'on ſe faiſoit de ne la pas ſuivre ; nul n'eſt exempt de faire la reprehenſion en cette maniere, & chacun eſt tenu de reprendre ſon frere quelquefois par ſes paroles, luy diſant avec ſaint Jean, *non licet tibi* : ſouvent par le ſilence ; & c'eſt ainſi que le Sage aſſure, que l'homme charitable en ſe taiſant reprend ſeverement le médiſant qui déchire la reputation de ſon frere : *Ventus aquilo diſſipat nubes, & facies triſtis linguam detrahentem.* Enfin il faut toûjours reprendre par le bon exemple : nul n'eſt exempt de cette eſpece de reprehenſion.

Saint Jean reprenoit Herode en ces trois manieres ; par ſes paroles, en luy diſant : cela ne vous eſt pas permis ; mais cette reprehenſion une fois faite, ne finiſſoit point, *dicebat*, elle ſubſiſtoit aprés avoit été proferée ; elle étoit continuelle par une vertu ſecrete, *dicebat.* En ſecond lieu, par ſes exemples, ſon Cilice affreux reprenoit les habits pompeux d'Herode, dont l'Evangile parle

Qui in domibus regum ſunt, in veſte pretioſâ ſunt. Son jeûne perpetuel & auſtere, reprenoit ſes feſtins & ſa bonne chere, au milieu de laquelle il commanda la mort d'un ſi grand Prophete : *Fecit convivium* Son ſilence reprit Herode, meſme aprés que ce Prince l'eût fait mourir ; car c'eſt ainſi que ſaint Ambroiſe apoſtrophe ce Prince cruel : Qu'eſt-ce que je vois, dit ce grand Saint ; On court de la ſale du banquet à la priſon : Qui ne croiroit que c'eſt pour faire grace à quelque malheureux, Mais non, c'eſt pour couper la teſte au plus grand des Prophetes, Qu'à de commun la cruauté avec les délices, on apporte la teſte de ſaint Jean dans un baſſin : Quel ſpectacle ! Regardez-le, Prince impie & inhumain, & écoûtez-les reprehenſions que ce Prophete vous fait même aprés ſa mort, & ſans dire mot ; elles doivent être plus redoutables que ne l'étoient celles qu'il vous faiſoit pendant ſa vie : Voyez ſes yeux ; ils ſont fermez, il eſt vray-mais ce n'eſt point par la neceſſité qu'impoſe la mort ; c'eſt l'horreur qu'il a de vôtre luxe cette bouche eſt fermée, il eſt vray, mais ſon ſilence vous reproche plus hautement vos crimes, que quand elle s'ouvrit pour vous, dire, *non licet tibi*. Cette langue eſt muette, non point parce que la mort l'oblige à ſe taire, mais parce que vous n'avez pas profité des paroles de vie qu'elle vous a annoncé pendant qu'elle avoit l'uſage libre de la voix : Enfin cete tête coupée, & encore toute ſanglante, eſt une condamnation publique de vôtre cruauté, & de vôtre impieté : *Aſpice oculos in ipſa morte ſceleris tui teſtes, averſantes conſpectum deliciarum : clauduntur lumina, non tam mortis neceſſitate, quàm horrore luxuriæ : Os aureum illud*

cuius ſententiam ferre nos poteras, conticeſcit, & adhuc timetur. Et rien ne peut vous être plus formidable qu'une ſi terible menace qu'une reprehenſion ſi effrayante. C'eſt ainſi, dit l'Ecriture, que le juſte; quand il eſt mort, reprend encore le Pecheur vivant: *Comdemnat juſtus mortuus vivos Impios*

Permettez-moy, Meſſieurs, de faire en ce lieu, l'application d'une Hiſtoire que nous liſons dons le Livre des Rois. Joram fut un Prince des plus impies & des plus méchans, qui jamais ait gouverné le Peuple de Dieu: La cruauté, l'idolatrie, l'oubly du vray Dieu, & la tranſgreſſion de ſes plus ſaintes Loix, rendirent ſon Regne abominable devant le Seigneur, & infiniment pernicieux à ſes Sujets qu'il entraînoit dans ſes crimes: Nul n'oſoit le reprendre; les Miniſtres de la Synagogue craignans les effets de la colere de ce Prince cruel, qui ſembliot même avoir étouffé les remords de ſa conſcience, ſe taiſoient: Mais voicy un Moniteur intrepide qui va le reprendre hardiment; on luy porte des Lettres ſans ſçavoir d'où elle viennent: aucun courier ne paroît; nul meſſager: on croit qu'on en trouvera l'eclairciſſement en faiſant l'ouverture de ce paquet: on le décachete on voit que ce ſont des Lettres du Prophete Elie, enlevé de ce monde depuis pluſieurs années: *Allatæ ſunt ei Litteræ ab Eliâ Prophetâ.* Ces Lettres ſont remplies de ménaces contre ce malheureux Prince; que ſa meſure eſt comble, que la colere de Dieu va l'exterminer, & que ſon Royaume eſt ſur le point d'être détruit? Qu'eſt-ce que cette avanture ſi extraordinaire nous apprend? ſinon, ce que nous venons de dire: qu'afin de reprendre utilement & avec une ſainte hardieſſe, les Pecheurs les